



Aujourd'hui, je vais vous révéler un authentique secret de Polichinelle qui a prévalu, prévaut et prévaudra encore, faute d'éducation civique et morale d'une population que les dirigeants passés et présents ont obligé à penser avec le ventre et non plus le cerveau.

Le 13 juin 2018, le député élu à Atsimondrano (banlieue sud d'Antananarivo) annonce qu'il démissionne de son poste de président du groupe parlementaire Hvm (« *Hery vaovao ho an'i Madagasikara* »).
Condoléances mais ce n'est une grande perte pour personne. Le motif de sa démission ?

D'abord ses propos en langue malgache, tenus le 13 juin 2018 dans les locaux de l'Assemblée nationale à Tsimbazaza :



« Ny antony voalohany aloha, dia iarahan-tsika mahalala fa raha ny décision-ny Hcc tamin'ny farany teo dia tsy nametraka ary tsy ni-valider ny fisian'ny groupe parlementaire Hvm ao amin'ny Antenimierampirenena. Izay ny mahatonga azy hoe mivoaka ao amin'ny CES ny lisitra misy olona, groupe parlementaire na parti politique manolotra ny Premier ministre. Faharoa an'izay dia ny ao amin'ny fahatsapako ny tsy fahavitan'ny andraikitro izany, tsy nahavitana ny adidy izay tokony nampiankinina tamiko, amin'ny fandaniana ny code électoral izay iarahan-tsika mahalala fa nisy nasian'ny Hcc fanitsiana maromaro. Amiko izany dia échec no anaran'izany, ohatrany amin'ny firenena rehetra io : rehefa misy ny échec dia mahay manaiky an'izay ».

TRADUCTION

La première cause d'abord. Nous le savons tous, la récente décision de la Hcc n'a pas validé l'existence du groupe parlementaire Hvm à l'Assemblée nationale. Cela signifie clairement que la proposition du nom d'un Premier ministre doit émaner de l'Arrêt de la CES (Cour électorale spéciale créée pour les élections de 2013). En second lieu, [ma démission] a un rapport au fait que je suis conscient de ne pas avoir su prendre mes responsabilités, que je n'ai pas réussi à faire mon devoir dans le vote du code électoral qui, comme nous le savons tous, a fait l'objet de plusieurs recommandations de la part de la Hcc. Pour moi, cela s'appelle un échec. Et, comme dans tous les autres pays, lorsqu'il y a échec, il faut l'accepter.

Trop facile Monsieur plus élite du tout ! Avant toute chose, sachez, amis lecteurs, que l'arrêt dont ce député fait allusion concerne plus exactement l'Avis n°01-HCC/AV du 17 février 2014 portant interprétation des dispositions de l'article 54 de la Constitution et sur la base de l'Arrêt n°11-CES/AR.14 du 06 février 2014 portant proclamation officielle des résultats définitifs des élections législatives de la 4è République. En clair et en respectant le prescrit constitutionnel, c'est au Mapar de présenter une liste de noms de premiers ministrables. En effet, c'est le groupement politique qui a eu le plus de députés élus sous son étiquette le 20 décembre 2013. A ce moment-là, le parti Hvm n'existait pas du tout. Alors, d'où vient ce fameux « groupe parlementaire Hvm »

? L'explication initiale nous vient de Paul Nahoaniko, de Tambatra Europe, qui, le 26 février 2014, avait écrit :

Deux mois après les élections du 20 décembre 2013, présidentielles et législatives, la Grande île connaît aujourd'hui, une de ces confusions politiques dont elle a le secret,

le Pays du

Moramora

vient de se doter de deux majorités : La Plateforme pour une Majorité Présidentielle (PMP) et la

Majorité parlementaire. Si cette dernière est plus facile à cerner, car il s'agit de la famille politique de M. Hery Rajaonarimampianina, le président élu, les députés élus sous l'étiquette Mapar (Miaraka amin'ny Prezida Andry Rajoelina) et le Groupe parlementaire spéciale (GPS), les indépendants partisans d'Andry Rajoelina, on a du mal à définir le contour politique de la première, la PMP, car il s'agit :

- d'une infime partie de ceux qui ont appelé à voter pour le Président élu : les Roland Ratsiraka, les MDM de Pierrot Rajaonarivelo...

- de ceux qui ont appelé à voter pour Jean Louis Robinson : la Mouvance Ravalomanana et ses indépendants, les Saraha Georget, les Camille Vital...

- de ceux qui n'ont appelé à voter ni pour l'un ni pour l'autre : les Pety Rakotoniaina, les Hajo Andrianainarivelo.

Nulle part ailleurs, dans le monde, on a vu un président élu constituer une majorité présidentielle avec une telle mayonnaise qui n'est en fait qu'une vraie majorité fictive, les défaites successives pour l'élection du bureau permanent de l'assemblée Nationale l'en attestent.

Pourquoi en est-on arrivé là ? Trois raisons à cela :

- La première, la volonté du Président Hery Rajaonarimampianina de vouloir « *tendre la main à ces adversaires politiques* »

,

- La seconde, une volonté d'émancipation vis-à-vis de sa propre famille politique qui est majoritaire à l'assemblée et une volonté affichée de ne pas vouloir désigner un premier ministre issu de ce camp,

- La troisième, la facilité des politiques malgaches à retourner leur veste, cette dernière raison a toujours été la panacée des politiques, car la majorité des politiciens malgaches appartient à cette classe d'AMIM (*Antoko Manohana Izay Mahery*) ou les amis des vainqueurs (*Sakaizan'ny mpandresy*)

A l'époque, Paul Nahoaniko avait encore ajouté : Vous avez prôné la réconciliation nationale, Monsieur le Président, on vous encourage à le faire si c'est pour l'intérêt supérieur de la Nation malgache, mais réconciliation nationale ne veut pas dire « *discours de circonstance* » qui a, aujourd'hui, la démarche suivante :

« *mes adversaires d'hier sont devenus mes amis d'aujourd'hui* » contre ma famille politique d'hier !»

Et malheureusement, durant toutes ces quatre années passées, c'est bien ce que le Hery vaovao s'est évertué à mettre en pratique, jusqu'au fatidique 21 avril 2018. Mais cette tuerie, qui a amené un Premier ministre de consensus avec un gouvernement hétéroclite, n'est pas notre sujet d'aujourd'hui...

Le 6 juin 2014, Jean Eric Rakotoarisoa, président d'une Hcc totalement inféodée au Hvm aussi, permet la création du groupe parlementaire Hvm, en se basant sur ce que dit l'article 27 de l'ordonnance n°2014-001 du 18 avril 2014 portant loi organique fixant les règles relatives au fonctionnement de l'Assemblée Nationale : « *Il peut être créé des groupes parlementaires au sein de l'Assemblée Nationale.* » D'où sortent les membres originels de ce groupe ?

Jaona Elite : une démarche Hvm héritée de la 3ème république partie 1

Dimanche, 17 Juin 2018 09:32 - Mis à jour Dimanche, 17 Juin 2018 10:07

GROUPE PARLEMENTAIRE « HVM » « Hery Vaovao ho an'i Madagasikara »

Président : RAZAFINDRAFITO Lova Narivelo
Vice-Président : BEHAVANA Raveloarivonjy
Rapporteur : RAZAFIMAHATRATRA Daniel Jean Christian
Rapporteur Adjoint : MOHAMAD AHMAD

Les Membres A la date du 6 juin 2014

N°	NOM ET PRENOMS
01	RAZAFINDRAFITO Lova Narivelo
02	MAMANGY Norbert dit Jack
03	RANDRIANDELINA RAZAFIMAEFA Mammalala Marie José
04	MOHAMAD AHMAD
05	Aurélienne ANDRIAMASIMANANA
06	RAZAFIMAHATRATRA Daniel Jean Christian
07	LEVAO NITADIAVINA
08	BEHAVANA Raveloarivonjy
09	ANGELE Solange
10	IJO
11	HATREFINDRAZANA Jerry
12	MASY Goulamy Jeanne d'Arc
13	RAZAFINANDRASANA Raulan
14	RAZAFIMANDIMBY Germain Boniface
15	RAKOTOSOLOFONDRAIBE Zakamady
16	RAZARANANA Nomenirina
17	MAMANJASA Aurélie Ruffine
18	AROSY NAMANDRAZANA François
19	RAKOTONIMANANA Andriambelovolona Solonirina
20	ANDRIANIRINA Josoa Marohajaniaina
21	RAKAVOSON Andrianaivalona Fanomezanjaka Pierrot
22	RIVOTIANA Jean Bosco
23	NICOLAS Stephan
24	LAISOA Jean Pierre
25	MAHAZOASY Mananjara Freddie Richard
26	ANDRIANARIVO Harimampianina Razakarivelo
27	RANDRIANATOAVINA Jean Martin
28	RAHOLIJAONA Harson
29	RAVONINATOVO Sahoby
30	TSIVOLANGNE Maximin
31	HELSON BRISSON Efera
32	RANDRIARIMALALA Harijaona
33	RAHARAJAONA

